

Vous déclarez une arme de catégorie C

Conformément au code de la sécurité intérieure, les demandes de déclaration d'acquisition ou de mise en possession d'armes de catégorie C qui donnent lieu à récépissés doivent comporter les pièces suivantes :

- Le formulaire CERFA n° 12650*03 renseigné, téléchargeable sur le site service public à l'adresse suivante <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R1501.xhtml>
- La copie d'une pièce d'identité du demandeur en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport),
- La copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (de type facture eau, gaz, électricité, téléphone fixe, internet, box...) ; si vous êtes hébergé : la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant, l'attestation d'hébergement et un justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois
- La copie de votre permis de chasser et le cas échéant la validation de l'année en cours ou de l'année précédente,

Ou

- La copie recto-verso de la licence de tir en cours de validité mentionnant au verso le contrôle médical obligatoire. La date, la signature et le cachet du médecin devront apparaître lisiblement,

Ou

UNIQUEMENT POUR LA CATÉGORIE C9°OU C 3 ET DANS LE CADRE D'UNE SUCCESSION :

- Un certificat médical, datant de **moins d'un mois**, attestant que l'état de santé physique et psychique du déclarant n'est pas incompatible avec leur détention.

Vous nous faites parvenir vos pièces justificatives (accompagnées de vos coordonnées téléphoniques et mail) par courrier à notre adresse postale :

Préfecture des Hauts-de-Seine
Direction des sécurités / Cabinet
Bureau des polices spéciales-Pôle Armes
167/177 avenue Joliot-Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Pour nous contacter ou envoyer vos documents numérisés :

pref-armes@hauts-de-seine.gouv.fr

01 40 97 20 00